

Date de dépôt : 9 juillet 2015

Pétition

contre les nuisances et le bruit causés par les établissements de la rue de l'Ecole-de-Médecine et ceux de l'angle Ecole-de-Médecine/boulevard Carl-Vogt

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, voisins et riverains des bars de la rue de l'Ecole-de-Médecine, ainsi que de ceux situés à l'angle de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du boulevard Carl-Vogt, déplorons que depuis l'ouverture de nombreux bars dans ce périmètre, nous ayons à subir de graves nuisances, telles que :

- tapage nocturne quasi systématique du lundi au samedi inclus,
- déchets, vomissures et urine aux abords des établissements, dans nos allées, dans le passage entre l'Arsenal et le 11bis rue de l'Ecole-de-Médecine, dans le passage amenant aux garages de la Régie Rosset et de la RTS, entre les numéros 74 et 76 boulevard Carl-Vogt, contre la barrière de l'Arsenal, contre la façade de notre immeuble vers la porte-fenêtre donnant sur la terrasse de la Boulangerie Pouly, dans le passage Daniel Baud-Bovy, dans le parc Baud-Bovy, dans la rue Patru, dans la rue des Maraîchers et d'autres rues avoisinantes,
- passage des services de la voirie même le week-end pour cacher au mieux et très tôt les débordements des fêtards.

En effet, depuis la permission accordée par le service du commerce, d'ouvrir de nombreux débits de boisson dans une rue qui abritait de petits commerces, nos conditions de vie se sont dégradées.

La multiplication de ces bars, ainsi que la souplesse de la Ville de Genève à autoriser l'installation de terrasses jouxtant les différents débits de boisson ont amené une population de plus en plus nombreuse à fréquenter notre rue.

S'il est légitime de voir la population genevoise profiter de ces aménagements, cela ne doit pas être fait au détriment des habitants.

Malgré plusieurs tentatives de dialogue avec les autorités compétentes et des plaintes fréquentes auprès des agents de police ou de la police municipale, les mesures prises, telles que :

- l'arrivée de « chuchoteurs »,
- la mise en place d'affiches sensibilisant les consommateurs aux nuisances sonores,
- le passage, étendu à 3h du matin, des agents de la police municipale,
- l'obligation pour les exploitants de suivre une formation (dispensée par la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève) relative à la gestion des nuisances sonores,
- l'obligation de ne consommer que si l'on a une place assise en terrasse,
- l'installation de cordons délimitant l'espace terrasse à ne pas dépasser,

n'ont pas apporté la réponse adéquate aux problèmes évoqués, au contraire. Les personnes qui fréquentent nuitamment notre rue se comportent comme s'ils étaient seuls au monde dans un quartier d'habitation dense et méprisent les habitants ainsi que les règlements mis en place par la Ville de Genève.

Il a été démontré que le manque chronique de sommeil provoque à court terme la diminution des performances intellectuelles, émotionnelles et physiques et à long terme génère des dépressions, maladies métaboliques, cardiovasculaires et dégénératives. Elle a aussi un impact sur l'espérance de vie.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de:

- retirer immédiatement l'autorisation d'exploiter ces établissements après minuit, et ce tous les jours, week-end compris,
- faire appliquer les lois et sanctions, notamment concernant la tranquillité publique et le "littering", ainsi que les dispositions pénales y relatives et la loi de la restauration, le débit de boisson et l'hébergement dans notre quartier.

N.B. 377 signatures

Les habitants de la rue de l'Ecole-de-Médecine

p.a. Mme Sonia Mazza

11bis, rue de l'Ecole-de-Médecine

1205 Genève